

Centrale d'enrobage : «Nous maintenons notre opposition au projet»

Jeudi 11 Mars 2010 10:54 Louis Valès [Tribunes libres](#)



Seconde enquête publique pour l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud de granulats sur la carrière du Rascalat à Aguessac. L'examen du dossier de la nouvelle enquête concernant le projet d'installation d'une importante station d'enrobage à chaud de bitume sur la carrière du Rascalat à Aguessac attire les remarques suivantes.

Les seules différences à noter sur le nouveau projet sont les suivantes :

- Le chauffage du granulats sera fait à l'aide de GPL.
- La centrale sera disposée dans la carrière de façon à être moins visible de Compeyre.

Pour nous ces changements ne sont pas suffisamment significatifs par rapport aux risques que nous dénonçons sur la première enquête. Nous demandons le déplacement de la centrale hors de la carrière pour les raisons suivantes : la vallée du Lumensonesque, par son orientation Nord-Sud, draine des courants d'air constants vers les villages d'Aguessac et Paulhe. Or, la carrière est située dans le même sens que la vallée et constitue un corridor pour les mêmes courants.

Si nous notons avec satisfaction l'abandon du chauffage au fuel pour monter à très haute température le granulats et l'émulsion de goudron, les émanations de ce produit (HAP) ne changeront pas et ce sont elles les plus nocives pour la santé de nos populations car elles seront constantes.

Nous empruntons une note d'information Gedec n°1 (avril 2004) définissant la nocivité de ce produit : «Le goudron, dérivé de la houille, est caractérisé par de fortes teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont les effets génotoxiques ont été bien étudiés. Il faut également mentionner que les HAP peuvent se solubiliser dans l'eau et se volatiliser dans l'air. Les risques cancérigènes des HAP (par contact et respiration) ont été mis en évidence. Parmi les autres effets, on peut citer des irritations des voies respiratoires et des yeux, une augmentation de l'état de fatigue, des nausées et des troubles du sommeil.»

D'autre part, nous nous référons à une étude d'impact sur ce projet réalisée par les techniciens du Parc naturel régional des Grands Causses, présentée au bureau du Parc le jeudi 26 novembre 2009. Nous citons : «En cas de départ de polluants dans le milieu naturel, il serait bon de vérifier et de connaître l'exutoire final concerné (...) C'est pourquoi il apparaît nécessaire de réaliser un traçage dans le cadre du nouveau projet.»

Nous n'avons pas connaissance que cette étude ait été réalisée. Par contre, ce que ne savaient pas les techniciens c'est qu'il existe un aven dans la carrière, l'aven de Bessodes, et cet aven se déverse directement dans l'importante résurgence qui émerge dans le lit du ruisseau de Barbade, à moins d'un kilomètre de la carrière. S'il y avait pollution se serait le Tarn qui serait gravement pollué.

Concernant les émissions atmosphériques et leurs impacts sur l'environnement naturel arboriculture et viticulture, les techniciens émettent de sérieuses interrogations.

S'agissant de l'activité économique agricole et touristique, les membres du bureau du Parc NRGC estiment que ce projet n'est pas en adéquation avec ces activités, notamment dans une perspective de reconnaissance en appellation AOC pour les vins des Côtes de Millau et du patrimoine mondial de l'espace Causses et Cévennes qui inclut les communes d'Aguessac, Compeyre et Paulhe.

Autre objection que nous formulons : le Grenelle de l'environnement préconise d'éloigner au maximum de telles installations des lieux habités, or les premières maisons d'Aguessac et de Compeyre sont à moins d'un kilomètre de la carrière. D'autre part, la seule zone constructible d'Aguessac est encore plus proche de la carrière et est

appelée à un important développement avec les aménagements routiers qui vont être réalisés cette année au carrefour de Compeyre.

Nous ne comprenons pas la persistance de l'industriel à vouloir coûte que coûte installer cette centrale dans la carrière du Rascalat, seul site le plus dangereux pour l'environnement sanitaire immédiat.

Nous ne comprenons pas les arguments économiques développés localement alors que cette nouvelle centrale n'entraînera pas d'embauche supplémentaire de main d'œuvre à celle utilisée sur la centrale actuelle.

Nous ne comprenons pas que le transport du granulat de la carrière sur 4 km risque de compromettre l'équilibre financier de l'entreprise.

En conclusion, nous maintenons notre opposition formelle à l'installation de cette centrale sur le site de la carrière. Tout au plus nous accepterons l'installation de cette nouvelle centrale à proximité de l'échangeur sur l'A75, soit à 2 km de l'emplacement exploité actuellement par l'entreprise, ceci pour les raisons suivantes : bien que peu éloigné de la carrière, il se situe sur le plateau, donc en dehors des courants aériens drainés par la vallée du Lumensonesque et par la carrière.

Nous tenons à préciser que nous n'avons aucune animosité envers l'entreprise de M.Sévigné, bien au contraire, mais nous estimons nos craintes amplement justifiées pour lui demander d'en tenir compte.

Louis Valès
ancien maire d'Aguessac
ancien technicien viticulture et arboriculture de la chambre d'agriculture
cofondateur du parc naturel régional des grands causses